

# Les juges et la spécialisation.

---

## *Washington Novembre 2012*

### *Questionnaire de la première Commission d'étude*

1. Dans votre pays, disposez-vous :

- a) de juridictions spécialisées pour certains types d'affaires ?
- b) de juges spécialisés pour certains types d'affaires, ces derniers travaillant généralement dans des tribunaux ?

Dans l'affirmative, voudriez-vous bien décrire plus longuement ces différents types de juridictions spécialisées ainsi que définir les missions qui incombent à ces juges spécialisés.

2. Existe-t-il des arguments qui ont été avancés EN FAVEUR DE la spécialisation des juges et des tribunaux de votre pays?

Dans l'affirmative, merci de bien vouloir donner ces arguments.

3. Existe-t-il des arguments qui ont été avancés CONTRE la spécialisation des juges et des tribunaux de votre pays?

Dans l'affirmative, merci de bien vouloir donner ces arguments.

4. Dans votre pays, comment la spécialisation dans le système judiciaire se concrétise-t-elle :

- a) par le recrutement de personnes spécialisées pour devenir juge spécialisé
- b) par une formation spécialisée avant / pendant l'exercice des fonctions
- c) par une formation «sur le tas» assurée par des collègues
- d) par d'autres moyens (dans ce cas, pourriez-vous les décrire) ?

5. Dans votre pays, pour ce qui est de la carrière:

- a) Est-ce qu'un juge spécialisé reste en place tout au long de sa carrière (à vie ?) ou est-ce que la nomination n'est valable que pour un certain laps de temps, après quoi il est automatiquement nommé dans une autre spécialisation ou un autre tribunal ?
- b) Est-ce qu'un juge spécialisé peut être nommé dans un autre tribunal / une autre fonction spécialisée à sa propre demande ?

6. Selon vous, est-ce que la spécialisation peut avoir un impact sur l'indépendance d'un juge ou de la magistrature en général ? Si oui, de quelle manière?